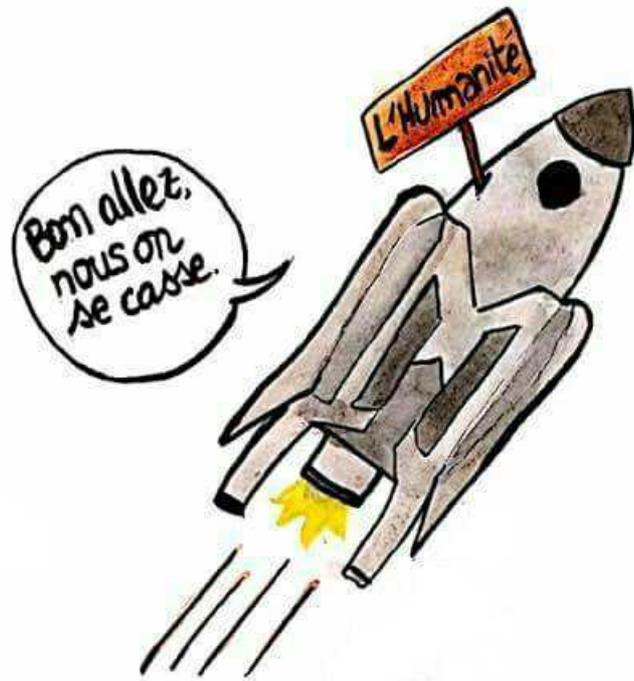


THE FOOL ON THE HILL



Génération radicale

Entre 2013 et 2015, plus de 1 750 français ont été impliqués dans les filières djihadistes, qui attirent de plus en plus de nouvelles recrues parmi les jeunes. 65% d'entre eux ont moins de 25 ans. Pourquoi le djihad représente-t-il un attrait ? Les jeunes déjà partis sont-ils des cas isolés ou annoncent-ils les prémices d'un phénomène de masse ? Le rapport du parlementaire Malek Boutih, Génération radicale, commandé par Manuel Valls à la suite des attentats des 7 et 8 janvier 2015, propose une analyse des causes de la montée du phénomène en France. Bien que jugé trop caricatural par certains, ce rapport pointe un certain nombre de réalités qui parfois font polémique.

Contrairement à certains *a priori*, le djihad de la nouvelle génération attire des jeunes qui ne correspondent pas forcément aux profils d'individus fragiles psychologiquement ou d'adolescents en rupture. Tous ne viennent pas des banlieues, et tous ne sont pas issus de la culture musulmane (30%). Plus étonnant, 40% sont des femmes. Il n'existe pas de parcours types de l'apprenti-djihadiste.

Selon Malek Boutih, la mondialisation, qui d'abord a suscité des espoirs d'universalisation et de paix, a montré ses failles avec des crises à la fois financières et diplomatiques, qui placent le monde dans un contexte d'incertitude. Elle ne semble pas régler ou atténuer les conflits meurtriers. Il existe encore des États inexistantes ou corrompus, les guerres sont de plus en plus destructrices, des populations entières sont déplacées, et des milliers de migrants meurent en Méditerranée.

Le 11 septembre 2001 marque un réel tournant, car il représente une première violente contestation de ce nouveau monde.

En France, les inégalités persistent et l'on assiste à une précarisation et à une paupérisation de la jeunesse. La méritocratie s'affaiblit, la mobilité sociale stag-

ne depuis la fin des années soixante-dix. La jeunesse est scindée en deux, entre ceux qui ont la possibilité d'obtenir un diplôme, et ceux qui ne peuvent pas. L'école produit de l'échec et le marché du travail accentue les clivages. Les frustrations seraient donc inscrites en profondeur. Pourtant, les aspirations des jeunes sont relativement simples : exercer un métier et fonder une famille. Or pour les plus défavorisés, ces objectifs semblent inatteignables, ce qui nourrit frustration et défiance à l'égard de la société démocratique et peut éventuellement les conduire à des comportements de rupture. Pour une partie de la jeunesse, le monde se résumerait aux conflits armés, aux crises financières et aux catastrophes environnementales, qui installent une atmosphère "apocalyptique" de "crise perpétuelle", l'impression que le système se craquelle et s'essouffle. Ce qui peut se manifester par l'essor des violences et "radicalité anti système" assumées.

Par ailleurs, la perte d'influence des médias d'information traditionnels tels que la presse et la télévision suscitent la méfiance d'une partie de la jeunesse parce qu'ils feraient partie « du système », ainsi qu'une défiance face à la politique traditionnelle et aux institutions en général.

Une certaine partie de la jeunesse souffre également d'enfermement social : trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, soit un mineur sur cinq. Les trois quarts des 18-25 ans pensent que leur vie ne sera pas meilleure que celle de leurs parents. Certains jeunes affirment avoir l'impression d'appartenir à une "génération sacrifiée", un pessimisme dû aux "crises en cascade" : faible croissance, dette publique, crise du logement, de l'université, de l'intégration...

La dimension théorique du djihad offre une concrétisation du rejet de la démocratie : désignation d'un coupable à abattre et affirmation d'un contre modèle. Au creux de l'offre idéologique des politiques traditionnelles, le djihad propose des explications et une solution globales.

La propagande des radicaux islamistes vise à construire et renforcer une vision binaire et très manichéenne du monde ; en distinguant très clairement le bien du mal, sans demi-mesure.

Qui plus est, l'État Islamique répond à la volonté d'une partie de la jeunesse de bâtir un projet de vie, d'avoir accès à des perspectives professionnelles et un statut social. En effet, à leur arrivée, les apprentis djihadistes reçoivent une maison, un rôle dans la communauté leur est attribué et ils reçoivent de l'argent : 2000 dollars à leur arrivée, et 800 dollars par mois.

Le djihad trouve aussi un écho auprès des femmes (40% des jeunes djihadistes). La place de la femme dans l'idéologie djihadiste est en effet bien plus estimée qu'on ne le croit : la femme est présentée comme un être de très grande valeur et complémentaire de l'homme. Selon les théories djihadistes, l'image de la femme est bafouée en Occident et dans les pays musulmans qu'ils estiment corrompus. Ainsi, la femme a

l'impression d'avoir une place, de servir à une cause juste. Elles endossent alors leur propre mission : la défense des musulmans et musulmanes réprimées dans le monde

Le rapport de Malek Boutih, jugé trop caricatural, et brochant un portrait bien trop sombre de la jeunesse en France, tente pourtant de chercher les racines profondes du mal-être de ces jeunes perméables à l'idéologie djihadiste, et de ne pas atténuer la gravité de la situation. Mais ce portrait de la jeunesse, bien que controversé, est le fruit d'une enquête fouillée et a le mérite de proposer des pistes de réflexion. La désignation des problèmes et des dangers peut aussi laisser place à l'espoir d'une réconciliation de la jeunesse.

Paloma Péligré

Une fois venue la nuit



Il est de ceux qui n'ont ni âge, ni prénom, de ceux que l'on voit sans jamais les regarder et qu'on oublie aussitôt qu'on les a vus. Inconnu au visage ridé et aux mains noircies, il hante Nasirabad une fois la nuit tombée. Et dans sa solitude, il est accompagné : ils sont plusieurs dizaines à vivre comme lui, à coucher dans des tombes, se faisant cadavres le temps d'un soir. Sinistre ironie qu'est celle de vivre dans un cimetière.

Dans cette petite ville de la province de Shahriyar, à l'ouest de Téhéran, 300 tombes ont été creusées en avance. Des désespérés y ont trouvé refuge, ils y dorment, entassés à plusieurs dans les fosses et quand le jour se lève, ils quittent leur funeste habitat, certains pour s'en aller quérir de la nourriture, d'autres, plus désespérés, pour aller chercher de la drogue. Ils subsistent comme ils peuvent ; ils mendient parfois, ou récupèrent dans les poubelles ce dont le peuple ne veut plus.

Le spectacle saisissant de ce sépulcre occupé par des sans-abris n'est pas resté longtemps sans retentissement. Les Iraniens s'en sont vite émus et s'en sont encore plus vite indignés. Le 27 décembre, Asghar Farhadi, grand maître du cinéma, a publié une lettre ouverte au président iranien, dans laquelle il exprime toute sa honte. Dès le lendemain, le chef d'État y a répondu par un discours public : « *Nous avons déjà entendu parler des pauvres qui vivaient dans la rue ou sous les ponts, mais très rarement on a entendu parler de ceux qui vivent dans des tombes. Cette affaire n'est pas tolérable, ni pour l'État ni pour le peuple.* »

Si l'on se rend aujourd'hui au cimetière de Nasirabad, on n'y trouvera que des tombes vides. Il a été vidé de ses habitants par les autorités de la province. Ces derniers vivent désormais dans un bâtiment abandonné à proximité des sépultures. Ils s'y entassent toujours aussi désespérés qu'auparavant, seulement, maintenant qu'ils ont quitté le sépulcre, les gens ont cessé de s'apitoyer sur leur sort et ainsi retombent-ils dans l'oubli. Drôle de monde que celui où l'on ne prend en pitié que ceux qui sont au tombeau.

Pourquoi aimer l'opéra

Même les plus ardents défenseurs de l'opéra ne nieront pas que l'art lyrique peine à recruter ses amateurs parmi les jeunes gens de notre époque. L'opéra n'est plus très populaire, c'est certain. Rares sont ceux – je devrais dire : hélas – qui entre un concert de rock et un opéra choisiraient le second des deux divertissements. Pourquoi un tel désamour ? Pourquoi l'opéra est-il si souvent associé à quelque chose d'ennuyeux, de désuet, à un art obscur réservé à une élite jalouse de son privilège musical ?

Certes, l'âge d'or de l'opéra était au XIXe siècle, ce qui commence à remonter à fort loin. Certes, l'opéra n'est plus vraiment – hormis peut-être lors de quelques premières au Metropolitan Opera de New York – ce qu'elle était alors dans toute l'Europe : un haut-lieu de la société huppée, où l'on venait pour voir et être vu. Certes, l'amateur d'opéra pouvait en ces temps reculés assouvir sa demande de nouveauté dans une production lyrique foisonnante : en 1870, on n'avait que de choix entre Verdi, Wagner, Gounod, Bizet, Puccini, Massenet ! Il serait faux de penser que de nos jours, la production d'opéras s'est complètement tarie ; mais elle s'essouffle et ces œuvres nouvelles sont difficiles d'accès, avouons-le, y compris pour l'auteur de ces lignes.

Une conclusion hâtive vouerait à ce stade l'opéra au rang de bibelot poussiéreux sur les étagères de la mémoire collective. Le grand public, scandant que « le monde appartient à ceux qui aiment le neuf », à la suite de l'historien Marc Bloch, inscrirait définitivement le nom de l'opéra dans le registre des inventions humaines périmées. Ce serait là pécher non par bêtise – soyons optimistes en ce qui concerne le genre humain – mais par

ignorance. Qui en effet peut se targuer d'avoir approché l'opéra de près et décidé après examen approfondi que cet art ne valait rien à ses yeux ?

Bien naïf ou bien ignorant celui qui dirait l'opéra *périmé*. Car l'opéra raconte avant tout des histoires immortelles – car profondément humaines –, des histoires d'amour, de courage, de destinées tragiques, des histoires drôles, dramatiques, impertinentes, fantastiques. On y voit des reines, des sultans, des valets, des peintres, des guerriers, des barbiers, des prostituées, des cantatrices, et même des oiseleurs, toute une humanité puissante et pleine de vie qui nous parle d'elle et de nous-mêmes. Oui, des histoires – et malheureux celui qui ne verrait pas la *Flûte enchantée* de Mozart avec un regard d'enfant...

On pourrait le résumer ainsi : l'opéra est une caisse de résonance des passions humaines. Comme tout l'art, me direz-vous. Certes ! mais l'opéra a ceci de plus qu'il allie la fougue de la musique classique à la poésie de la parole et à la force du spectacle. – Les trois dimensions de l'art lyrique, qui sans doute ne sont autres que les trois dimensions de la conscience artistique, et donc de l'esprit humain... La musique est le porte-voix formidable des sentiments ; en les exaltant ou bien les torturant, elle nous touche, nous spectateurs, plus directement, court-circuitant tous nos réflexes rationnels...

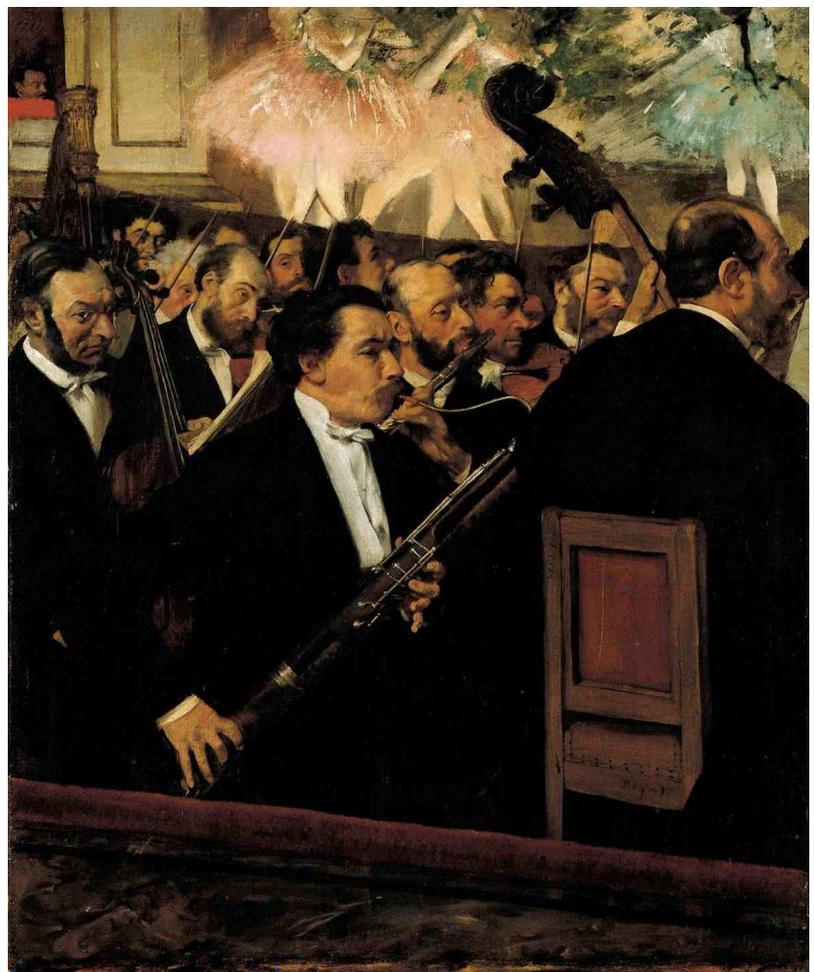
Nous pouvons comprendre que la musique d'opéra, cette musique si modulable même, si passionnée, si épanouie, puisse en décourager plus d'un à la première écoute : on n'est plus habitué aux grands intervalles, aux longs trémolos et à la virtuosité musicale.

Heureusement, il est une clé infaillible pour entrer dans cet univers : la bonne volonté. Et il faut sans doute aussi un peu de patience. Car, comme dans beaucoup de domaines, tout est affaire d'éducation – en l'occurrence, d'éducation de l'ouïe. Bien chanceux celui qui aurait aimé le café ou le vin à la première dégustation ; de même, on apprend progressivement à goûter un air de Rossini ou – plus encore – de Wagner.

Le novice se pose sans doute à présent une question : par où commencer dans le vaste monde de l'art lyrique ? Comme devant un marchand de glace, il hésite entre des parfums inconnus : rhubarbe ou violette ? pain d'épices ou coquelicot ? Pour soulager ce douloureux tiraillement, nous lui conseillerons de commencer par une musique légère, candide, volontiers accessible : nous avons nommé Mozart. Son opéra *Le Nozze di Figaro*, inspiré de Beaumarchais, est une petite merveille d'imperti-

nence joyeuse, considérée à juste titre par de nombreux critiques comme la meilleure œuvre lyrique. Il suffit d'en écouter l'ouverture pour être happé par son atmosphère bouillonnante et exubérante. Après Mozart, pourquoi pas le vibrant Rossini et son *bel canto* jouissif ? Ou bien le magnifique *Carmen* de Bizet, gloire de l'opéra français, et son héroïne éponyme qui, tel un cyclone, balaie tout sur la route de l'amour ? Ou bien encore les grands classiques italiens : *La Traviata*, *Il Trovatore*, *Aida* de Verdi ; *La Bohème* ou *Tosca* de Puccini... Alors, chers futurs amateurs, le tapis rouge de l'opéra se déroulera sous vos yeux, des débuts de Monteverdi - en passant par Rameau, Beethoven, Donizetti, Offenbach, Rimski-Korsakov, Leoncavallo et tant d'autres - jusqu'aux sonorités nouvelles d'un Wagner ou d'un Strauss, voire même au-delà, goûter à l'exquise modernité d'un Chostakovitch ou d'un Gershwin...

C. Klafsky



L'orchestre à l'opéra, Edgar Degas, 1868, huile sur toile, 56,5 * 45 cm. Ce tableau est conservé au Musée d'Orsay. © RMN-Grand Palais / Hervé Lewandowski

Questions pratiques

1. Où puis-je écouter de l'opéra à Paris ?

Plusieurs établissements parisiens proposent de l'opéra : tout d'abord, bien sûr, l'Opéra Garnier et l'Opéra Bastille ; mais aussi le Théâtre des Champs-Élysées, et parfois le Théâtre du Châtelet. Sinon, dans la région parisienne, on trouve le magnifique opéra de Versailles, ou bien l'opéra de Massy.

2. Comment puis-je comprendre un opéra chanté dans une langue étrangère ?

Les opéras ou salles de concert proposent des sous-titres au-dessus de la scène, parfois même intégrés dans le siège avant. Pour être sûr de bien comprendre l'intrigue, on peut aussi lire un résumé de la pièce, à l'entracte par exemple.

3. Comment puis-je me payer une place d'opéra ?

Certes, l'opéra reste, dans l'imaginaire collectif, associé à une idée de cherté. Ce qui n'est pas tout à fait erroné ; cependant, on trouve des places à bas coût dans tous les opéras du monde. A l'Opéra Garnier, par exemple, sont mis en vente, le jour même de la représentation, des billets de 6^e catégorie à 10 euros – hélas sans visibilité ; mais on trouve aussi des places de 5^e catégorie pour 25 euros (visibilité réduite), et des places de 4^e catégorie pour entre 40 et 50 euros. A l'Opéra Bastille, le jour même de la représentation, on trouve des places debout à 5 euros (10^e catégorie), des places à 15 euros en 9^e catégorie, des places à 35 euros en 8^e catégorie etc., jusqu'aux alentours de 200 euros pour les meilleures places...

4. Puis-je trouver de l'opéra en CD ou en DVD ?

Bien sûr. C'est une autre façon de voir (ou d'entendre) de l'opéra, et de plus d'accéder à d'excellents chanteurs, chanteuses ou chefs d'orchestre décédés que l'on ne pourrait plus aller écouter « en vrai ». Mais même un opéra en DVD avec les meilleurs artistes de tous les temps ne remplace pas la présence humaine et la perception sonore d'une représentation réelle.

Champagne amer

14h16, Gare de l'Est, le TGV à destination de Bar-le-Duc est annoncé voie 25. Mon devoir familial annuel est arrivé. Je dois rendre visite à la branche paternelle de ma famille pour maintenir un semblant d'entente entre deux mondes incompatibles, celui ouvrier de l'Est français et celui des bobos parisiens. Les deux se méprisent et se critiquent sans jamais oser se regarder en face. Mon père était le "parisien" de la famille, celui qui s'en est allé étudier, fonder une famille et trouver un emploi dans la capitale. Un traître pour ce milieu ouvrier champenois où le fils doit faire comme le père et la fille comme la mère.

Par la fenêtre du train le paysage défile et pour ceux qui n'ont jamais fait le trajet Paris-Châlons-en-Champagne, la première chose qui les frappera sera le ciel qui soudain devient bas et lisse sans l'ombre d'un coin bleu. L'horizon est plat, les vignes ne sont traversées que par le TER mal chauffé du matin. A mi-chemin, voici la gare *Champagne-Ardenne TGV*. Rien ne saurait vous donner un meilleur aperçu de ce qui vous attend dans cette région : la gare constituée de quatre quais est en plein champ. La moitié du train y descend pour prendre la correspondance avec Reims. Reims qui n'est pas la capitale de région contrairement à Châlons-en-Champagne est beaucoup plus attractive. Avec des campus étudiants dont celui de Sciences Po, des événements culturels, sa cathédrale et ses champagnes incontournables. La preuve de ce contournement administratif est visible depuis les cartes météo de la télévision, nulle trace de Châlons, la pluie ne tombe qu'à Reims. Dans le train maintenant vide, le contrôleur ne passera pas car après tout, ce n'est pas une ligne majeure du réseau et puis, qui prend le risque de frauder pour aller à Châlons-en-Champagne ?

Une heure après le départ, me voilà à la gare décidément toujours aussi vide que la dernière fois où je suis venue. Ce n'est plus qu'un lieu de passage, le *Buffet de la Gare* fermé bien avant ma naissance peut en témoigner. D'ailleurs, aucun commerce n'est ouvert dans les cent mètres à la ronde. Sur le quai un punk à chien, trois militaires et mes grands-parents. En les voyant emmitouflés dans leurs manteaux, je comprends que la température est négative et que j'aurais dû échanger mes fringues de fripe contre des vêtements plus chauds et confortables que bariolés.

A la descente je lance un vague sourire et effectue les trois bises réglementaires. Peu de choses à dire, les répliques sont courtes et espacées le temps de retrouver la *Renault* sur le parking, inexplicablement rempli alors que la gare et les rues de la ville sont désertes. Il commence à pleuvoir et neiger en même temps, une goutte sur deux et le trajet n'en est que plus triste.

Cette ville bourgeoise à première vue est en vérité ruinée et brisée. Elle qui a résisté aux deux guerres et à l'Occupation a été dépecée par la mondialisation. Le tiers de ses habitants travaille à l'usine, au supermarché ou dans les champs de luzerne. Un peu plus du second tiers sont des retraités qui vont à la galerie marchande du centre ville et qui rentrent sitôt après regarder des images du soleil à la télévision ou jouer au tarot tout l'après-midi. Quand le soir vient, on regarde les infos et puis un film, ici il n'y pas d'activités pour les jeunes, cette dernière partie de la population qui soit part (le plus souvent à Reims, Strasbourg, Metz, Nancy et Paris), soit remplace ses aînés à l'usine, au supermarché ou dans les champs.

Quelle place leur restera quand les usines fermeront, quand le supermarché du centre fera définitivement faillite et quand les champs disparaîtront tant les dettes écrasent les agriculteurs ?

La seule chose que j'ai jamais faite à Châlons-en-Champagne étant petite, c'était du vélo entre le quartier pavillonnaire de mes grands-parents et la commune voisine, Sarry. Ici, le dimanche, il n'y pas de bus et ni le tramway ni le métro ne semblent vouloir pousser. C'est une ville déprimée pourtant capitale de région. Le musée des Beaux-Arts comporte quelques belles pièces, les archives départementales disposent d'un fonds important et intéressant, la collégiale Notre-Dame-en-Vaux et le centre de la ville sont encore authentiques avec ses maisons aux façades à pans de bois sauvées de la destruction par mon paternel et quelques fous épris de patrimoine. Mais que peuvent faire les acteurs culturels de la ville et du département avec des budgets tronqués ? Avec un maire (B. Apparü) qui cumule un mandat de député et qui passe la plupart de l'année à Paris, il est difficile de savoir si l'action politique pour sortir Châlons de cette morosité est suffisante. Certains diront que c'est à Châlons que s'est établie l'Ecole nationale du cirque qui doit attirer de jeunes artistes du monde entier. Je les défie de passer devant le bâtiment de l'Ecole et le centre d'entraînement et de me soutenir que cette structure ne vit pas en vase clos, comme en extra-territorialité.

L'intégration de la ville à la nouvelle région *Grand Est* est un autre sujet d'inquiétude car la place de Châlons en tant que puissance administrative régionale est remise en cause. Au contraire, le rôle de Reims ou de Metz peut être reconsidéré. Cette ville en plein "Axe du Vide" n'en serait que plus noyée car une grande partie des fonctionnaires territoriaux et des agents de l'Etat quitteraient la ville, eux qui consomment et vivent à Châlons.

Comme dans tout dîner de famille lorsque nous avons fini d'énumérer les sujets habituels sur le temps, la santé, la nouvelle pelouse du jardin, le nombre de kilomètres de la voiture etc., nous passons aux sujets plus profonds, ceux qui amèneront nécessairement un malaise entre nous, une conscience de notre appartenance à des milieux différents. Quand mon oncle évoque avec amertume l'usine et les "chefs", je ne peux m'empêcher de penser à son frère, mon père, qui a fui la maison champenoise, forçant la chance et le mérite pour obtenir son diplôme de l'Ecole nationale des Chartes puis de l'Ecole nationale supérieure des Bibliothèques et des sciences de l'Information. Ce n'est pas ma place de condamner mon oncle ou ma tante pour ce qu'ils ont choisi de faire ou de ne pas faire, mais ce que je remarque à chaque fois que je viens ici et que je discute avec eux est une forme de rancune. Comme si ceux qui au sens de la société ont "réussi", ceux qui sont partis en particulier à Paris n'avaient plus leur place dans la famille et la communauté. Cette rancune s'exacerbe avec l'âge et au fur et à mesure que la ville s'enfonce dans son marasme.

Ce n'est pas la fête foraine annuelle de janvier ou la foire de Châlons qui amélioreront le sort de cette ville. Le peuple sera bientôt à court de pain et les jeux ne suffiront plus.

Je retiens deux choses de ce week-end : que *Radio Nostalgie* raisonnera toujours dans la voiture de mon grand-père comme pour se souvenir du passé heureux et prospère et que le champagne est définitivement bien amer ici-bas.

Un éclairage sur la société que nos pères nous laissent...

Au-delà des difficultés économiques auxquelles nous faisons face, d'un environnement dégradé par le productivisme, ou encore des guerres qui n'en finissent pas, la société dont nous héritons est dans un état déplorable. Les inégalités se creusent, la délinquance augmente, la xénophobie progresse... mais pourquoi nos Pères seraient-ils les principaux responsables ? Où sont les femmes ? (Refrain que nous entendons depuis près de 30 ans) à la maison ? Non pas toutes, bien heureusement ! À des postes hauts placés ? Non ceux-ci sont majoritairement occupés par des hommes... Alors, à mener une vie partagée entre famille et activité professionnelle ? Oui malheureusement pour la plupart, et souvent même à n'avoir d'autre solution que de négliger l'aspect professionnel au profit de leur conjoint... Et pourquoi devraient-elles négliger leur vie en faveur de monsieur... et pas l'inverse ? Car nous vivons, au moins les Occidentaux, dans une société patriarcale voilà tout. Le salaire des

hommes étant plus élevé, à niveau égal de diplôme, que celui des femmes, le couple a plus intérêt à sacrifier celui qui gagne le moins. Cependant ces écarts ne s'arrêtent pas qu'au salaire, cette situation est perceptible en tout point de la société. Il serait ainsi intéressant de dresser le bilan de notre société, pour ensuite déterminer les raisons profondes de ses dysfonctionnements, et enfin en déceler leur origine.

En effet, dans notre chère société patriarcale, la femme n'est toujours pas l'égal de l'homme dans la pratique, malgré les « bonnes intentions » (souvent contraintes et forcées) de nos dirigeants. Rendez-vous compte, l'égalité homme/femme n'a que faiblement progressé, en particulier dans les mentalités, près de 100 ans après les suffragettes "radicales"! Elles ont réussi, par un combat acharné, à obtenir le droit de vote au Royaume-Uni en 1918 et en Allemagne un an plus tard, soit bien avant la France (1944), supposée pays des Droits

de l'Homme (mais alors pas de la femme). Par la Constitution de la IVème République de 1946, les femmes ont obtenu des droits égaux à ceux des hommes, dans tous les domaines. Des années 50 aux années 90, les femmes ne cesseront de conquérir des droits fondamentaux, tels que le droit à la contraception avec la loi Neuwirth de 1967, la loi Veil de 1975 sur l'IVG, ou encore la loi constitutionnelle de 1999, soutenue par Lionel Jospin, pour la parité dans la représentation politique. Il est néanmoins regrettable de constater que les mentalités n'arrivent à évoluer qu'à travers des obligations, qualifiées de « discrimination positive » par Elisabeth Badinter, et non le libre cours de la raison. Outre la dimension théorique et institutionnelle, la réalité est beaucoup moins encourageante... Chez les cadres et les professions intellectuelles, qui sont supposés être éduqués et plus tempérants, la situation pour la condition des femmes est inquiétante. Dans le milieu de l'enseignement supérieur à

l'université, on aurait été en présence de pratiques moyenâgeuses, dont la plus édifiante est le droit de cuissage¹. On peut alors se demander si cela a bien changé en 25 ans. De manière analogue, près de deux siècles après les premières revendications féministes², pour l'égalité des salaires hommes/femmes, où en sommes nous réellement ?... Pourquoi la situation aurait-elle évolué en 25 ans, alors qu'après deux siècles de revendications, l'égalité des salaires n'est toujours pas réelle ?

Les élites politiques ne sont pas moins touchées par ces mentalités, qui sont loin d'avoir évolué. En effet, l'événement le plus marquant de cette année serait l'investiture de celui dont on ne veut plus entendre le nom. Un homme qui considérerait les femmes comme des « cochons » ou alors « qu'on peut les attraper par la chatte »... Ces propos expliquent parfaitement l'action d'une Femen, dans un musée de Madrid, qui scandait « Attrapons le patriarcat par les couilles ! ». Plus proche de nous, les politiques français n'ont pas été en reste... avec l'affaire Baupin, accusé d'agressions et de harcèlements sexuels ; l'affaire Michel Sapin, qui était ministre des finances et des comptes publics, et la culotte d'une journaliste ; ou encore, il y a quelques années, les sifflements des députés de l'opposition

lors d'une intervention de Cécile Duflot, alors ministre du logement, pour une simple robe... Et dire qu'une femme politique admette publiquement que « la grivoiserie fait partie de la culture française »... Oh mon dieu ! Le plus éfarant dans ces situations est de se rappeler que le peuple élit des représentants qui sont censés lui ressembler et qui sont en accord avec leurs idéaux.

Après ce constat assez alarmant, voire alarmiste, sur la condition des femmes, on pourrait se demander si le patriarcat est « uniquement » (et cela serait déjà beaucoup...) néfaste pour les femmes ou pour la société toute entière ? Pour cela nous avons besoin d'adopter une démarche phénoménologique pour tenter de tirer l'essence même de cette notion.

Qu'est ce que le patriarcat ? Une définition commune ferait référence à ce que l'on a dit plus haut, soit selon le Larousse : une forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme. Néanmoins, l'étymologie du mot « patriarcat » permet un second niveau de lecture plus profond. Le terme « patriarche » vient du grec *πατριάρχης* (*patriarkhês*), le chef ou le fondateur d'une tribu ou famille,

émanant bien évidemment de *πατήρ* (*pater*), le père. Ainsi le patriarche, au-delà de son rapport de pseudo-supériorité sur les femmes, serait aussi le chef, dit d'une manière triviale, le mâle dominant. Malgré ce que l'on veut nous faire croire, les sociétés humaines n'auraient donc pas fondamentalement dépassé le stade de chefferie.

La chefferie, évoluant de manière concomitante avec le patriarcat, n'offre, loin de là, pas que des avantages outre une certaine forme de stabilité. L'exemple le plus notable des dérives de la chefferie, malheureusement assez fréquent, est, selon un vocable juridique, l'abus de pouvoir. Dans certaines traditions conservatrices, voire réactionnaires, le chef serait un guide qui définirait une vision et les autres devraient l'appliquer selon une formule « le chef a dit, on obéit ». Ainsi, par une dérive légèrement plus extrême, nous pourrions atteindre le stade de « Il Duce ha sempre ragione » (le Duce a toujours raison).

En réaction à la chefferie et à ses dérives, les peuples en sont venus à contester la manière dont était exercé le pouvoir, voire sa nature même. Dans *l'île aux esclaves* de Marivaux, cette critique est bien visible, notamment lorsqu'Arlequin dit à son maître : « Je l'ai été (ton esclave), je le confesse à ta honte ».

C'est pourquoi la possession de ce pouvoir, maintenu par la force, serait une honte pour son possesseur. Cette posture dominant/dominé est caractéristique de la chefferie et donc du patriarcat. Elle est ainsi coercitive non seulement pour les femmes mais aussi pour la société tout entière.

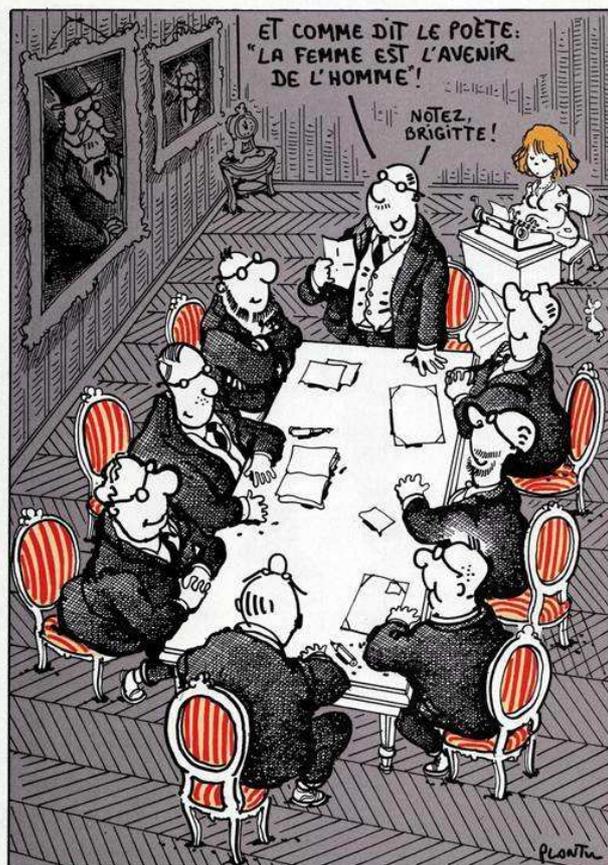
Comment l'espèce humaine a-t-elle atteint un tel niveau de préjugés ? Il s'agit maintenant de s'interroger sur les origines et les fondements de la société patriarcale. La vision anthropologique de Freud³ pourrait nous donner des éléments de réponses. Selon lui, la genèse des sociétés humaines serait passée par un stade de chefferie ou de meute, comme chez certains grands singes et d'autres animaux de nos jours. Le groupe était hiérarchisé par la force physique et ainsi, à son sommet, le mâle dominant. Son rôle aurait été de pacifier les relations intra-groupes et de protéger ses pairs des attaques extérieures. Néanmoins, les conflits internes étaient nécessaires pour vérifier que le chef était toujours le mâle dominant, sans pour autant que ceux-ci soient incessants. Freud émet, en outre, l'hypothèse que le mâle dominant possédait toutes les femelles. Cette possession aurait eu pour effet de rendre jaloux les autres mâles du groupe ; et « un jour, les frères chassés se

sont réunis, ont tué et mangé le père, ce qui a mis fin à la domination paternelle ».

Quelques temps après avoir renversé le pouvoir paternel, les fils s'aperçurent que leur père leur manquait. Ils n'éprouvaient plus que de la haine mais aussi un sentiment de culpabilité. C'est pourquoi ils décidèrent de vouer un culte au père en le glorifiant mais en établissant aussi des interdits. Voici ce que serait le passage à la Culture, une transition d'un groupe patriarcal « indiscipliné » à un groupe « normativisé » qui voue un culte au Père. En effet, comment ne veut-on pas tendre vers un modèle, auquel on voue un culte ? Par conséquent, la société post-patricide est à nouveau patriarcale et le patriarcat serait, à première vue, une norme de la nature humaine. La question que l'on devrait se poser maintenant, pour savoir s'il y a encore espoir pour un changement radical de société, serait : l'Homme est-il voué par nature à s'épanouir dans une société patriarcale ? On touche ici à l'essence même de l'Homme. Cela pose donc le problème de ce qu'est l'essence humaine, voire même de son existence. Ce débat philosophique n'a fait

apparaître que des hypothèses, selon des théories ou modélisations mentales choisies, et non de vérités communément admise(s). L'étude de l'organisation des sociétés chez les grands singes pourrait nous permettre d'en apprendre un peu plus sur nous-mêmes. Ainsi, si toutes les sociétés des grands singes sont patriarcales, nous en déduisons qu'il y a très peu de chances de dépasser cette situation, malgré la supposée supériorité intellectuelle de l'Homme. En revanche, si la moindre espèce parmi les grands singes n'est pas patriarcale, il y aurait donc une possibilité de changement.

8 mars : Journée de la femme.



En effet, les deux espèces les plus proches de l'Homme sont le chimpanzé et le bonobo qui possèdent près de 98% de leur ADN en commun avec le nôtre. Selon les anthropologues, l'apparition de ces deux espèces aurait été causée par une barrière géographique, la formation du fleuve Congo. Les chimpanzés occupent le territoire au sud du fleuve alors que les bonobos se trouvent au nord. L'organisation de leur communauté est radicalement différente. Dans un des cas, les chimpanzés sont grands et agressifs ainsi les mâles dominant le groupe ; alors que dans l'autre cas, les bonobos sont petits, paisibles et les femelles ont la décision finale comme lors de la répartition de nourriture.

De plus, l'une des principales particularités des bonobos, dans leur majorité, est la pansexualité selon Frans de Wall. Leurs relations sexuelles seraient souvent pratiquées pour la résolution des conflits et la conservation d'un groupe tranquille. Sans vouloir faire l'éloge de leurs mœurs, le constat est assez édifiant : la société patriarcale des chimpanzés

est coercitive alors que celle des bonobos est matriarcale et régit par de plus importantes libertés.

Selon les éthologues, la raison de cette divergence structurelle serait due à la présence d'un prédateur, le gorille, sur le seul territoire du chimpanzé. En effet, les dangers extérieurs favoriseraient la société patriarcale car les mâles sont plus aptes à défendre physiquement le groupe des agressions extérieures. Alors que les bonobos, par l'absence de prédateurs majeurs, n'ont pas besoin de mâles forts et agressifs ; au contraire, leur développement a montré qu'une société dirigée par les femelles, principalement par la plus âgée, était plus viable. Cela est dû au fait que les femelles savent s'unir pour la stabilité du groupe, tandis que les mâles se battent entre eux, de manière incessante pour le pouvoir. Dès lors, l'existence de société matriarcale parmi les grands singes, nous permet de comprendre que les fondements du patriarcat ne sont pas naturels mais culturels. Il est donc envisageable de pouvoir les modifier.

Finalement, la situation des sociétés occidentales dont nous héritons est assez critique, par son caractère paternaliste. Néanmoins, nous pouvons et devons espérer un changement radical dans son fonctionnement. A mon sens, la principale lutte des siècles à venir doit être menée contre les fondements mêmes de notre société, soit le patriarcat. Malgré l'échec relatif des générations précédentes, nous ne devons pas nous apitoyer sur notre sort. Il faut dépasser cette mélancolie, pour qu'une contestation puisse se transformer en espoir aidée d'un apport idéologique. Le manque de vision, principalement politique, entrave le progrès et l'amélioration de la société. Pour cette raison, c'est aux citoyens de se mobiliser pour porter ensemble leurs convictions, leurs valeurs et leurs idéaux. En effet, comme le dit justement Friedrich Stowasser, « Si quelqu'un rêve seul, ce n'est qu'un rêve. Si plusieurs personnes rêvent ensemble, c'est le début d'une réalité ! ».

Etienne Bureau

¹ D'après l'ouvrage de Bernard Maris *Les sept péchés capitaux des universitaires* en 1991 éd. Albin Michel

² D'après Marie-Thérèse Lanquetin dans sa thèse *Chronique juridique des inégalités de salaires entre les femmes et les hommes* de 2006

³ Selon son ouvrage *Totem et Tabou* de 1913

Dead or alive

Les Etats-Unis, de nos jours l'une des plus grandes puissances mondiales, sont néanmoins un pays violent : en plus d'avoir toujours autorisé le port d'armes, qui est un droit inscrit dans leur Constitution, ils autorisent aussi la peine de mort depuis 1608.

Aujourd'hui, entre 20 et 30 Etats américains sur 50 autorisent la peine de mort. Elle est principalement appliquée dans les Etats du sud : en 2014, 80% des peines de mort exécutées l'ont été dans trois États : le Texas, le Missouri et la Floride.

Entre 1960 et 1970, la peine de mort fut suspendue par la Cour Suprême, la jugeant cruelle et inhumaine. Grâce à des moratoires, ils ont pu faire appliquer cette loi en disant que la peine de mort violait le VIII^e amendement de la constitution qui stipule :

« *Excessive bail shall not be required, nor excessive fines imposed, nor cruel and unusual punishments inflicted* ».

(Il ne pourra être exigé de caution disproportionnée, ni imposer d'amendes excessives, ni infligé de peines cruelles ou inhabituelles).

Mais dès 1977, les Etats réintroduisirent cette peine dans leurs arsenaux judiciaires. En 1988, c'est même le gouvernement fédéral qui la réintroduit à cause de l'augmentation du taux de criminalité

à partir de 1965.

Le plus aberrant est de constater que certains présidents sont pour la peine de mort, comme Bill Clinton lors de la campagne de 1992 qui se déclara fermement partisan de la peine capitale.

En 1996, il fait d'ailleurs adopter l' *Anti-terrorism and Effective Death Penalty Act*, transformant cet acte du Congrès américain en une loi qui a pour fin de dissuader le terrorisme, de fournir une justice pour les victimes et de lutter contre les intentions criminelles. Cette loi fut adoptée à la suite de l'attentat d'Oklahoma City, le 19 avril 1995 où un sympathisant du Mouvement des miliciens nommé Timothy McVeigh détruisit à l'explosif le bâtiment central d'Alfred P Murrah dans le centre-ville. Cet attentat fit 680 blessés et 168 victimes, hommes, femmes et enfants, car en plus des bureaux, le bâtiment abritait une garderie au 2^e étage. Le coupable fut condamné à mort par injection létale. Ce fut l'acte-terroriste le plus destructeur sur le sol américain jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001. Le bâtiment fut détruit et remplacé par un mémorial qui comprend 168 chaises en mémoire des victimes et un bâtiment portant l'inscription « 9:01 », l'heure précédant la détonation, et « 9:03 » suivant celle-ci. Le miroir d'eau représente le moment de l'explosion «9h02».



Oklahoma City National Memorial (CC)

Cet attentat a généré l'indignation des citoyens d'Oklahoma qui ont décidé, le 8 novembre 2016, de mettre en place un référendum qui inscrirait la peine de mort dans la Constitution (les électeurs s'étant prononcés par 67% en faveur de cette inscription). D'après un article paru dans le journal *Le Monde*, en plus de voter à plus de 65 % pour Donald Trump, les citoyens de cet Etat du Sud ont clairement fait savoir qu'ils en avaient assez du retard pris dans les exécutions.

L'Oklahoma n'est pas le seul Etat à prendre des mesures concernant la peine capitale : le Nebraska, un Etat du centre, a rétabli la peine capitale par 61 % des voix. Donald Trump partage également la même opinion que Bill Clinton au sujet de la peine de mort : la journaliste Valérie Astruc sur France Info affirme : "les Républicains sont évidemment favorables à la peine de mort. Même Donald Trump, le milliardaire, veut la renforcer et l'étendre à d'autres crimes."

Les méthodes employées pour mener à bien ces exécutions sont (des plus utilisés aux moins utilisés) :

- L'injection d'un produit mortel (plus de 1 000)
- L'électrocution (plus de 130)
- La chambre à gaz (11)
- La pendaison (3)
- Le peloton d'exécution (3)

La méthode employée varie d'un Etat à l'autre. Certains proposent aux condamnés un choix parmi deux méthodes. D'autres Etats conservent une seconde méthode uniquement au cas où l'injection serait impraticable ou jugée inconstitutionnelle.

Avant d'être exécutés, les condamnés séjournent dans des prisons appelées "couloirs de la mort". Ils peuvent y rester longtemps.

La violence règne dans ces couloirs aussi

bien que dans les salles d'exécution : il est prouvé que la CIA a usé de techniques d'interrogatoire brutales après le 11 Septembre 2001. D'après l'ONG *Amnesty International qui lutte notamment contre la peine de mort, les détenus étaient* dénudés, empêchés de dormir, soumis à des simulacres de noyade, projetés contre des murs... Certaines exécutions peuvent mal se passer, ce qui engendre la souffrance de la personne durant un temps indéterminé au lieu de la tuer sur le coup. L'exemple de Ronald Bert Smith Jr. qui a été exécuté par injection létale dans l'Alabama, dont l'exécution le 8 novembre 2016, comme de précédentes aux Etats-Unis, ne s'est pas déroulée comme prévu, le montre bien. Des témoins ont rapporté qu'il avait suffoqué et convulsé durant 13 minutes. Il aurait été déclaré mort 34 minutes après le début de son exécution.

Si l'Etat agit ainsi, c'est qu'il pense avoir de bonnes raisons : la peine de mort s'impose comme le moyen le plus efficace pour "rendre justice". Elle dissuade d'autres personnes de commettre des crimes.

Est-ce juste que certaines personnes aient le droit de tuer des criminels tout en privant le peuple de tuer quiconque ? Cela reviendrait à ne pas respecter le principe de non-contradiction. De plus, on ne peut pas faire respecter la loi en l'enfreignant : l'Etat ne donne pas le bon exemple en s'autorisant à tuer alors que la loi l'interdit.

Tuer une personne qui a mal agi, est-ce rendre justice ? Faut-il répondre au mal par le mal ? Nous pourrions penser que non. Comme le dit Platon à travers Socrate dans le *Criton*, *il ne faut pas répondre à une injustice par une injustice au risque de non seulement faire du tort à quelqu'un mais en plus de commettre une nouvelle injustice*. D'ailleurs, pour Locke, le droit naturel nous dicte qu'il est juste de protéger sa vie, or la peine de mort viole le droit à la vie. La somme de deux maux ne fera jamais

un bien : un crime en a généré un autre, les proches du condamné sont affectés tout comme le personnel pénitentiaire médical. Au final, aucun bien ne ressort de cette décision. La justice est une vertu morale : est juste celui qui sait distinguer le bien du mal. L'Etat pense apporter le bien à la société en acceptant d'éliminer ceux qui la nuisent. Mais il confond le bien et le mal et est donc mauvais juge : même en tuant une personne qu'on juge coupable d'un acte illégal, cela n'effacera jamais l'acte illégal que cette personne a commis ni les traumatismes des victimes ni la peine de leurs proches, et ne fera pas revenir les victimes décédées. Et puis, après examen de la nature (donc de la gravité) de l'infraction et de la / des cause(s) qui a/ ont poussé la personne à la commettre, on pourrait peut être envisager de laisser une seconde chance à certains condamnés.

Le taux de criminalité aux Etats Unis reste important (5,2 pour 100 000 habitants en 2015), ce qui montre que la peine de mort n'est pas une méthode efficace de dissuasion à enfreindre la loi.

Et si par malheur un innocent était condamné ? Des centaines d'innocents ont été exécutés aux États-Unis. Une étude statistique montre que près de 4 % des condamnés dans les couloirs de la mort sont innocents d'après un article du journal *Le Monde*. Les complices et/ou témoins qui accompagnent la personne coupable d'un acte illégal endurent la même peine que lui : c'est ce qu'on appelle le *Felony Murder*. Par exemple : si 3 amis, que nous nommerons *Jade*, *Sam* et *Kelsey*, vont au cinéma et que *Sam* tue quelqu'un, *Jade* et *Kelsey* seront condamnées à mort si *Sam* l'est, même si elles ne savaient pas qu'il était armé et même si elles n'ont tiré sur personne.

Même si le nombre d'exécutions à baissé, passant de 98 en 2000 à 35 en 2014 soit une réduction de deux tiers, et de 317 en 1996 à 111 en 2007, soit un

nombre de condamnations divisé par trois en dix ans, la peine de mort aux Etats-Unis reste néanmoins en vigueur : en mars 2001, le seuil des 700 exécutions a été franchi depuis la réintroduction de la peine de mort en 1976. Le Texas est l'Etat qui exécute le plus de condamnés (270 exécutions). Cela fait un total de 2 144 exécutions entre 1950 et 2009, dont 1328 depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976.

Je trouve absolument scandaleux de savoir qu'aujourd'hui, en 2017, on ose encore penser que certaines personnes ont le droit de vie et de mort sur d'autres. Tuer un homme parce qu'il a commis une faute grave revient à revenir à condamner le juge et le personnel pénitentiaire médical au statut de meurtrier. Doivent-ils eux aussi subir le même sort ? On entrerait alors dans un cercle vicieux où chacun s'entre-tuerait. Si l'on veut vivre dans une meilleure société, il faut tout faire pour tenter d'éliminer la violence qui y règne.

Les Etats-Unis ne sont malheureusement pas le seul pays à avoir recours à la peine capitale : en Asie et en Afrique, elle est souvent appliquée.

Des mouvements anti-peine de mort ont été mis en place afin de lutter contre la peine de mort par des associations comme *Amnesty international*, *ECPM*, *ACAT* ou la *coalition mondiale contre la peine de mort*, qui écrivent aux condamnés, mobilisent les médias, organisent la Journée contre la peine de mort le 10 octobre, des loisirs publics (expositions d'art, débats publics ; projection de film) et des manifestations partout dans le monde.

Inès Rossotto

Le B

Depuis quelques temps, la deuxième lettre de l'alphabet a pris un sens tout particulier pour moi. Tout a commencé le dimanche 22 janvier avec ma journée B³ : 10h, exposition **B**ernard **B**uffet, 12h **B**runch, et 16h **B**eaubourg. Puis c'est le mercredi 25 janvier que ma B-attitude s'est complétée : exposition **B**ernard **B**uffet à la **B**utte.

Buffet de **B**eaux-Arts

La rétrospective du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris et l'exposition du musée de Montmartre sont l'occasion de découvrir (ou redécouvrir) le célèbre mais néanmoins contesté Bernard Buffet.

Bernard est un mauvais élève « *Ne semble pas doué pour les études sauf pour le dessin* ». Mais il éblouit dès ses années de lycée par ses planches d'insectes étudiés au Museum. Son talent lui permet d'entrer aux Beaux-Arts dès 44, il n'a que 26 ans. Son succès est immédiat : sa première exposition personnelle se tient en 47 et il reçoit le Prix de la Critique en 48. Dès lors, il est définitivement et officiellement lancé. Il se lie avec Pierre Bergé et fréquente la jet-set de son temps : ses relations et son mode de vie luxueux lui sont d'ailleurs très vite reprochés. En effet, sa vie contraste avec sa peinture, restée une « peinture de pauvre » : peu de couleur, des tons froids et des sujets tristes. Il peint notamment beaucoup de natures mortes ou de scènes morbides (imprégnées du contexte d'après-guerre qui marque ses débuts dans la peinture et de la mort prématurée de sa mère, une profonde blessure jamais refermée). Malgré ce choix de sujets, Buffet crée un style bien à lui, qui transpire une rage, une énergie profonde et dévorante qui le pousse parfois à travailler des jours ou des nuits entières. Ce style unique qui

se veut héritier de la peinture traditionnelle du XIXe siècle par ses thèmes, ses mises en œuvre et son réalisme (natures mortes, séries, peintures historiques ...), s'en émancipe sans pour autant rejoindre l'abstraction contemporaine. Le *Buffet* est un langage artistique bien à part que Bernard n'a cessé d'exprimer tout au long de son œuvre, monumentale (plus de 8000 œuvres). Ce langage constant et recherché se traduit principalement par des cernes noirs *griffés* mais aussi par une planéité offrant peu de perspectives, et une aridité (de matière comme de sujets). La diversité des sujets contraste avec cette démarche artistique continue et assure au visiteur d'aller de découvertes en découvertes. Buffet ne doit pas être réduit à ses peintures mornes voire lugubres. En effet, une grande partie de son œuvre fait appel à des couleurs vives, contrastées qui ne laissent transparaître aucune tristesse. Cependant, je dois bien avouer que son trait même, qui définit l'ensemble de son œuvre, est pour moi celui d'un écorché, d'un être en perpétuel mal-être, en quête de lui-même (d'où les nombreux auto-portraits) qui peut-être justement, utilise la peinture comme libération, comme échappatoire et permettrait de comprendre son suicide en octobre 1999, qu'il explique par son impossibilité de continuer à peindre à cause de la maladie.

En définitive, les deux expositions permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'œuvre de ce peintre, de l'histoire, de la littérature mais aussi de l'intimité. Ses productions hors du commun m'ont profondément touchée car sa peinture blesse, et c'est peut-être cela qui lui fait dire que « la peinture, on n'en parle pas, on ne l'analyse pas, on la sent. ».

J'ai fini ma journée par une visite à Beaubourg, où, après deux heures d'attente, j'ai vu l'exposition Magritte

intéressante mais bondée, et surtout terminée !) et Cy Twombly (j'avoue mon incompréhension mais aussi ma mauvaise volonté !).

PS : J'ai choisi de ne pas illustrer cette première partie de mon article car il m'est très difficile de sélectionner une œuvre de Buffet en particulier. Je peux simplement indiquer que j'ai vraiment beaucoup aimé la série des *20 000 lieux sous les mers*, les vues parisiennes ou encore l'illustration de la *Voix Humaine* de Cocteau...

Dans tous les cas, rien ne vaut le déplacement et de juger par soi-même, face aux œuvres.

Buffet de **Bonne Bouffe**

Entre ces deux tranches de nourritures intellectuelles, place à un peu de « nourritures terrestres » ! J'aime beaucoup le brunch, ce repas, mélange de breakfast et de lunch, qui m'offre un moment de détente et de far niente le dimanche. S'asseoir dans de profonds fauteuils et aller choisir de quoi se régaler (sans gâcher !), quel délice ! Il n'y a rien de mieux pour affronter la semaine qui suit ! J'ai donc brunché au restaurant La Gare, dans le 16^e arrondissement, qui est pour moi un repaire connu et fréquenté depuis ma plus tendre enfance pour diverses occasions

(anniversaires, fêtes des mères ...). Le cadre est particulièrement agréable et original puisque c'est une ancienne gare. Les tables sont à la fois sur les quais et les anciennes voies, le tout surmonté d'une grande verrière très lumineuse et à l'atmosphère tropicale. Le brunch est sous forme de buffet à volonté : diverses salades très fraîches et appétissantes, des fruits de mer (crevettes, bulots, saumon fumé ...), des plats chauds (poulet, pommes de terres, poisson à la crème, œufs brouillés, bacon ...) mais aussi des desserts (tartes, tiramisu aux fruits rouges) et un espace dédié au petit déjeuner (thé, café, jus de fruits, crêpes, brioche, pains, beurre et confitures, chouquettes et mini-viennoiseries, fruits). Mention spéciale aux délicieuses gaufres cuites sous vos yeux (généreusement recouverte de sucre glace ou tartinée de nutella) et au chocolat chaud à l'ancienne bien épais qui est à tomber par terre !

Je vous conseille donc vivement ce brunch si vous souhaitez passer un moment convivial et familial un dimanche de 12 à 15h.

Pour conclure, ma rencontre avec la lettre **B** s'est **Brillamment** passée : je suis **Bienheureuse** et **Béate**. En un mot, ce fut **Bien**, **Beau**, **Bon**, (*comme dirait Platon*), que du **Bonheur** !

Mathilde Le Pelletier

Expositions Bernard Buffet

- Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris (métro Iéna)

jusqu'au 5 mars. Gratuit pour les -18 ans.

- Musée de Montmartre (métro Lamarck-Caulaincourt, Anvers, Pigalle)

jusqu'au 5 mars. Tarif jeune 10-17 ans 5,50 euros.

Brunch La Gare (métro La Muette)

Dimanche 12-15h - 39,50 euros/personne.

D.O.A (Dance on Arrival)

L'œuvre d'art peut-elle être prise comme un support ?

C'est la question que pose Lucy Guerin dans de sa mise en scène au théâtre des Abbesses : Motion Picture. La chorégraphe australienne s'empare d'un classique du film noir des années 50, *D.O.A. (Dead on Arrival)* de Rudolph Maté comme matrice d'un spectacle de danse intrigant, inédit en illustrant un genre nouveau, l'interprétation comme œuvre d'art. En quelques mots, l'intrigue du film repose sur la recherche par un personnage, Frank Bigelow, de ses propres meurtriers. L'originalité principale de la chorégraphie réside dans l'utilisation du film de cinéma comme support et comme « partition musicale » (dixit Lucy Guerin).

Le cinéma inspire la danse s'affranchissant ainsi de l'habituelle réciproque ravivée dernièrement par le sortie et le succès de *La la Land* de Damien Chazelle. Dans la mise en scène de Lucy Guerin, le langage visuel est double, plein d'humour et de trouvailles qui rendent l'œuvre cinématographique presque vivante, du moins franchement réelle. Réelle pour le spectateur, pour les danseurs certainement, et pour la danse elle-même. Les corps par la mise en scène traduisent le langage cinématographique. A titre d'exemple : sur la scène, les couples de danseurs changent leur place brusquement ; sur les deux écrans disposés à gauche et à droite des tribunes, la caméra a changé d'angle. Ce champ contre champ dans le cinéma est manifeste dans la danse par un subterfuge habile d'inversement des places.



Photo prise lors d'une représentation de *Motion Picture* au théâtre des Abbesses

© Bureau des Arts de l'ENS

Par leur disposition sur la scène, les danseurs rendent également visible la profondeur de champ. Ainsi, sans cadre, sans angle de prise de vue, par le seul truchement des corps, le singulier langage du cinéma est manifeste. Leur danse au début outrée, qui souligne stéréotypes et prête franchement à rire, devient profondément mélancolique, brutale, violente, effrayante même. Entre le cinéma, la danse, et même le théâtre, l'enchevêtrement des genres devient en soi une nouvelle interprétation artistique, transcendante. Et au-delà du simple spectacle, les corps qui s'animent, se déplacent, se séparent et se transforment, qui gagnent leur indépendance tout en dansant le film font de la scène qui n'est plus scène, un espace de création artistique où se perpétue le cinéma et où naît la danse.

I.R.

De la V^e à la VI^e République : le changement de numéro comme panacée ?

La France traverse une époque politique qui n'est pas des plus faciles. Pour nombre de citoyens, les institutions républicaines sont distantes et décevantes. Certains se tournent vers l'extrême-droite, d'autres renoncent à glisser leur bulletin dans l'urne lors des élections. Entre le monde politique et les Français, la défiance s'installe. Nous ne vivons pas une crise de régime, mais il est vain d'agiter le spectre d'une V^e République prospère. Elle semble au contraire bien grippée.

Le remède ? L'euthanasie, selon les partisans de la VI^e République, nombreux à gauche (Mélenchon, Hamon, Montebourg, Duflot, Royal, voire Bayrou...). Cédant au vertige de la table rase - passion française s'il en est -, ils préconisent l'instauration d'une nouvelle Constitution, avec de nouvelles institutions, puisque rien de neuf ne peut se construire sur des fondations anciennes.

Pourquoi donc cette obsession du changement de régime ? Changer le numéro de la République ne fera pas retrouver le beau fixe au climat politique. D'un jour à l'autre, l'abstention ne disparaîtra pas, ni le chômage, ni l'évasion fiscale. La VI^e République semble une immense fuite en avant. En quoi est-il besoin de changer de numéro de République pour pouvoir réformer ? Ce n'est sans doute pas un hasard que les plus farouches partisans de la VI^e République se situent très à gauche : plutôt que le réformisme, la révolution. Or, il est tout à fait normal de réviser une constitution, puisque le droit se doit de refléter l'évolution de la société. L'article 89 de notre Constitution le prévoit explicitement. D'ailleurs, par rapport aux quatre-vingt-douze articles de 1958, quarante-sept ont été modifiés, quinze abrogés, trois ressuscités et vingt-huit ajoutés. Si ce n'est pas la preuve que la Répu-

blique est un processus en perpétuel devenir...

Mais il est vrai qu'à présent un vaste ajournement est nécessaire : il faut lancer le chantier de la modernisation de nos institutions. Seulement, la voie de la démocratie parlementaire, telle que proposée par les tenants de la VI^e République, n'est pas la bonne. Pourquoi donc ? D'abord, parce que la V^e République est un régime exceptionnellement stable, qui a survécu à bien des difficultés en se réinventant à chaque fois : guerre d'Algérie, mai 68, et trois cohabitations (1986-1988, 1993-1995, 1997-2002). Et ce grâce à son compromis intrinsèque entre parlementarisme et présidentialisme, qui lui permet de faire preuve de souplesse comme de fermeté.

Le premier et plus grand acquis de la Constitution de 1958, c'est d'avoir supprimé l'instabilité ministérielle qui était la norme sous les III^e et IV^e Républiques. Les gouvernements peuvent gouver-

-ner durablement, courant un bien moindre risque d'être renversés, à la fois grâce à l'instauration d'une motion de censure devant être votée à la majorité absolue (art. 49), et grâce au droit du Président de dissoudre l'Assemblée (art. 12), qui décourage les abus. Ainsi, depuis soixante ans, seule une motion de censure a abouti, en 1962. La politique du Premier ministre n'est plus hypothéquée par la fluctuation des alliances entre partis, ce qui permet d'éviter des crises telles qu'en Belgique il y a six ans, lorsque le pays est resté sans gouvernement pendant 541 jours. Le gouvernement, en France, dispose donc de moyens d'action conséquents. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il est libre de faire ce qu'il veut : il est contrôlé à la fois par le Parlement et par le Conseil Constitutionnel, qui censure les décisions allant à l'encontre de la loi fondamentale.

Depuis 2007 et l'élection de Nicolas Sarkozy, nombreuses sont les voix qui dénoncent l'« hyper-présidentialisation » - terme à la mode -, ou du moins la presidentialisation de notre République, communément qualifiée de « semi-parlementaire ». Le fait que le Président en arrive parfois à traiter son Premier ministre comme un « collaborateur » est hélas avéré. L'on a ainsi entendu Monsieur Sarkozy ex-

pliquer dans une interview sur TF1, le 20 novembre 2007, qu'il voulait lui-même « agir sur tout ». C'est une dérive du régime, non une volonté des rédacteurs de la Constitution. En principe, la République n'est pas dirigée par un « monarque républicain absolu », ni d'ailleurs par une dyarchie : le Président, chef de l'État, détermine les grands axes de la politique et assure « par son arbitrage [...] la continuité de l'État » (art. 5) ; quant au Premier ministre, chef du gouvernement, il « conduit la politique de la Nation » (art. 20), c'est-à-dire que c'est lui qui applique les politiques décidées par le Président. On pourrait même ajouter que c'est paradoxalement dans la cohabitation que la véritable nature de notre régime apparaît : quand le Premier ministre s'occupe de la politique intérieure de la France, le Président se concentre sur la politique extérieure, c'est-à-dire sur la diplomatie et la défense nationale - rappelons qu'il est chef des armées. La véritable clef de voûte du système est donc non le Président, comme on l'entend quelquefois dire, mais le Premier ministre, intermédiaire entre le Parlement et le Président, entre le pouvoir et les citoyens. Il est certainement nécessaire que la Constitution souligne davantage cette distinction entre les deux pôles de l'exécutif pour lever ses

ambiguïtés internes et éviter de nouveaux sarkozismes.

Ceux encore qui critiquent l'importance de la fonction de Président de la République oublient que les Français y sont attachés. Les élections présidentielles sont celles en effet qui connaissent le moins d'abstention : en 2012, env. 20% des électeurs se sont abstenus de voter aux présidentielles, contre env. 43% aux législatives. L'élection du Président au suffrage universel direct, instaurée en 1962, est aujourd'hui un des droits les plus chers de nos concitoyens. C'est, selon la formule de Jacques Julliard, « le seul moment où ils ont l'impression de peser directement sur leur destin ». Dans un régime parlementaire, le dirigeant politique est élu au suffrage indirect, par le Parlement. Instaurer ce système en France serait à la fois acter une perte de légitimité populaire du dirigeant effectif du pays, et commettre une injustice à l'égard des citoyens, à l'heure où le fait que le Sénat soit élu au suffrage indirect est très discuté.

Hormis la parlementarisation du régime, que proposent les partisans de la VI^e République ? Quelques bonnes propositions qu'il serait honteux de rejeter sans les avoir examinées avec soin. Une majorité d'entre elles sont d'ailleurs parfaitement compatibles avec la Ve

République. Ainsi, le fait que le Président soit pénalement responsable, même pendant son mandat, et puisse être jugé par la Cour de Justice de la République si nécessaire. Évidemment, cette loi exigerait un encadrement très strict pour éviter les abus. Une autre bonne proposition est celle d'abandonner le quinquennat instauré en 2000, qui a trop déséquilibré le régime en faveur du Président, pour le remplacer par un septennat non-renouvelable. Citons aussi les propositions liées à davantage de « démocratie participative », donc d'horizontalité politique, comme l'instauration d'une proposition de loi d'origine populaire, qui devrait réunir un certain seuil de signatures avant d'être débattue au Parlement. Les propositions concernant le Sénat sont diverses : les uns proposent de le supprimer, ce qui serait néfaste pour la pondération et l'équilibre représentés par le dialogue entre les deux Chambres ; les autres proposent de l'élire au suffrage universel direct, ce qui semble en effet une excellente idée ; d'autres encore proposent un Sénat dont les membres seraient tirés au sort parmi les citoyens, mais cette réforme nous paraît trop arbitraire. Quant au suffrage proportionnel, il nous semble inutile de l'étendre au Sénat : 52% des sénateurs sont déjà élus de cette façon –

il ne faudrait pas que le Sénat devienne la Chambre des tractations politiques. Bonne proposition également, l'interdiction d'exercer plus de deux mandats parlementaires successifs, pour mettre fin à une certaine conception de la politique comme métier et garantir le renouvellement des élus nationaux. Il faudrait également restreindre le recours à l'article 49-3, qui permet au gouvernement de se passer de débat parlementaire, en le limitant au domaine des finances publiques (un premier pas dans cette direction a été fait avec la révision constitutionnelle de 2008).

Enfin, il semble nécessaire de renforcer l'indépendance de la Justice vis-à-vis du pouvoir exécutif, en séparant par exemple strictement le recrutement et la carrière des magistrats du siège et du parquet. Quant à la suppression du droit de grâce, telle que proposée par la Convention pour la VI^e République (C6R), elle nous semble contre-productive. Certes, le droit de grâce est un héritage monarchique, mais son usage a semblé légitime en bien des occasions, corrigeant les failles de la Justice : ainsi, le capitaine Dreyfus a été gracié en 1899, Omar Raddad, dont la culpabilité est a posteriori incertaine, en 1994, et plus récemment Jacqueline Sauvage. Depuis 2008, le droit de grâce ne peut plus être accordé à

titre collectif, mais doit l'être au cas par cas, ce qui est une bonne chose. Cette mesure, réglementée par l'art. 17 de la Constitution, devrait cependant être un peu plus transparente – il faudrait ainsi publier les décrets de grâce dans le *Journal officiel*.

Il est à noter enfin que des progrès ont déjà été faits dans la voie de l'assainissement de notre République. Ainsi, depuis 2008, le président de la commission des finances, à l'Assemblée nationale, appartient à l'opposition ; depuis 2008, tout citoyen a la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel avec la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) ; en 2014, un premier jalon vers le non-cumul des mandats des parlementaires a été posé ; en 2013 a été créée la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), qui scrute la véracité des déclarations de patrimoine entre autres des ministres et parlementaires...

Nous n'avons donc pas à désespérer de notre V^e République. Armés de ces propositions et de quelques autres, nous pouvons moderniser la vie publique sans remettre en cause la stabilité de nos institutions. Pourquoi est-il besoin de renverser la table pour changer notre pays ? Même Bastien François, président de la Convention pour la VI^e République (C6R), a la bonne

foi de le reconnaître : un nouveau régime n'est jamais immédiate. En manches, futures citoyennes, futurs citoyens, car ce sera à nous d'adapter l'héritage de nos parents aux exigences démocratiques du XXI^e siècle.

« Il est sans doute possible d'améliorer la V^e République, de la « mettre à jour », comme on le dit d'un logiciel » (*Le Monde*, 3 mai 2013). Il ne faut pas oublier que le temps politique est un temps long : l'adhésion des citoyens à presque soixante ans d'existence, la V^e République a su s'imposer. Ne mettons pas un terme hâtif à cette aventure républicaine, qui s'annonce encore palpitante. Retrouvons-nous donc les

C. Klafsky

Le revenu universel : vers une utopie réaliste ?

Revenu universel, revenu citoyen, revenu minimum d'existence, revenu social, revenu de base... Toutes ces appellations, parfois obscures et ambiguës, soutenues dès la fin du XIX^{ème} siècle sous des concepts prenant diverses formes, s'affirment aujourd'hui comme des propositions fortes, qui s'ancrent dans la vie politique de nos sociétés capitalistes et libérales. L'idée ? Qu'une communauté politique (dont la forme la plus aboutie est celle de l'État) verse, sans aucune condition de ressources ou de travail (ou presque, cela dépend de la situation dans laquelle il se mettrait en place) un revenu à tous ses membres, sur une base individuelle.

Si ce projet se divise en une branche marxiste et en une branche libérale, il reste préférable de tenter de l'étudier de manière globale, c'est-à-dire dans sa forme conceptuelle, plutôt que dans ses implications politiques et idéologiques qui peuvent varier.

D'après un sondage réalisé en avril 2016 par l'institut *Dalia Research* auprès de 10 000 personnes dans 28 pays d'Europe, 64% des européens seraient désormais favorables au revenu de base. Ce résultat reflète le bouleversement actuel de nos sociétés, où le travail se raréfie et est de plus en plus précaire, et où la mondialisation et la volonté de croissance sont parfois remises en cause. Le revenu universel questionne en effet nos schémas habituels de pensée : notre conception de l'économie, du travail, du lien social, et de l'égalité.

Ainsi, Guy Standing, économiste britannique, fonde en 1986 le *Basic Income Earth Network* (Réseau Mondial pour le Revenu de Base), une organisation qui

promeut un revenu de base inconditionnel, c'est-à-dire une dotation régulière de l'État à tous les adultes, quelle que soit leur situation. Il affirme la positivité de ce projet, à la fois vecteur d'enjeux de justice sociale, de liberté et de sécurité économique. La mise en place d'un tel revenu de base inconditionnel et universel permettrait en effet d'augmenter la liberté individuelle et de donner à chacun plus d'emprise sur son existence, en instaurant de nouveaux mécanismes de redistribution, qui offrent une plus grande sécurité économique aux individus, et ainsi plus de possibilités d'existence et d'action, dans une époque marquée par les inégalités grandissantes.

Pourtant, ce projet est controversé, et ses opposants lui avancent de nombreux arguments, tels que son coût important et sa prétendue incitation à la paresse. Néanmoins, son application ne serait pas si coûteuse, et il s'agirait seulement de décider quel montant serait versé et comment il serait financé. Sergio Rossi, professeur d'économie à l'université de Fribourg, soutient ce projet et explique dans une interview au journal *Courrier International* qu'il est réaliste. D'un point de vue économique, il propose de ponctionner les salaires et les profits ; par exemple, tous les salaires pourraient être amputés d'un tiers, et versés dans une caisse commune. Ce procédé permettrait de réduire les inégalités de revenu et de renforcer la cohésion sociale, puisque les individus en deçà du salaire médian gagneraient davantage, tandis que les hauts salaires seraient plus mis à contribution. Le revenu universel assure ainsi un revenu minimum de manière égalitaire, et redistribue les richesses, ce qui diminue les inégalités. De même, il faut renverser la logique du travail :

non pas travailler pour obtenir un salaire, mais avoir un revenu universel pour mieux travailler et mieux vivre, l'individu étant plus souvent libéré de certaines angoisses économiques, et ayant alors la possibilité d'utiliser cet argent à des fins culturelles, d'épanouissement et d'entrepreneuriat notamment.

Les auteurs d'une tribune collective publiée le 25 janvier par des économistes, affirment par ailleurs le bien-fondé de ce projet : "économiquement et socialement, le revenu universel d'existence peut être pertinent et innovant", écrivent-ils, estimant que "correctement conçu et précisé, le revenu universel d'existence peut constituer un élément structurant de la refondation de notre modèle social".

Ainsi, si l'on attaque la crédibilité de ce projet, je crois cependant qu'il est un sujet de débat véritablement à même d'inciter une réflexion globalisée sur les valeurs de notre société, dans l'optique de relever les défis d'un XXIème siècle parfois menaçant.

Étant une étudiante de Terminale Littéraire, je ne prétends pas poser un regard expert sur ce sujet a priori économique, mais bien m'interroger sur ses enjeux éthiques, sociaux et politiques, puisque ce revenu universel perturbe profondément les fondements de notre société, et bouleverse son organisation.

Il me semble en effet que le revenu universel, projet social idéaliste (au sens où il peut être pris comme un modèle), ré-introduit l'Homme dans les paramètres de l'économie, et ainsi dans le fonctionnement de la société, dès lors que les individus ne sont plus seulement considérés comme des producteurs et des consommateurs, mais bien comme des personnes.

Pauline Lebrun

Participants

Rédactrice en chef et directrice de publication : Margo Beffa

Rédactrice adjointe : Gabrielle Durand

Rédacteurs : Paloma Péligré, Gabrielle Durand, Caroline Klafsky, Ysé Sarazin, Etienne Bureau, Inès Rossotto, Mathilde Le Pelletier, Inès Robert, Pauline Lebrun

Mise en page : Ysé Sarazin

Remerciements

Nous tenons à remercier Mme Breyton, M. Bonetto-Boisard, Mme Giovachini, Mme Besnard, Mme Prieur, les documentalistes, la reprographie ainsi que le Conseil de la Vie Lycéenne et le Conseil d'Administration

Contacts

Adresse du journal : tfoth.h4@gmail.com

Facebook, page du journal : The Fool On The Hill

